

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 16 DECEMBRE 2025**

N°CC2025/085 : ENFANCE ET PETITE ENFANCE
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
AVEC LA CAF DE LA MEUSE POUR LA PERIODE 2026-2029

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du neuf décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Guy PREVOT [Andernay], MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE, Mme Virginie DANIEL [Contrisson], M. Daniel POIRSON [Couvonges], MM Julian FOUREAUX, Pierre LIOGIER [Laheycourt], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [Laimont], MM Richard SIRI, Stéphane SIMON [Mognéville], M. Michel BASSET [Nettancourt], M. Christophe MAGINOT [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzécourt], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, M. Jean-Luc PONCIN [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], Mme Sandy SAVOUROUX [Villers-aux-Vents]

Membres suppléants :

M. Pierre LEPINE représente M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi], M. Denis PEUREUX représente M. Roger COLLIGNON [Vassincourt]

Étaient excusés :

Mme Marion PARISOT [Neuville-sur-Ornain], M. Christian MICHEL [Rancourt-sur-Ornain], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUISIER, Yves MILLION, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER, [Revigny-sur-Ornain]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Laurence LESSER-MOUROT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des Communes. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG). Pour la COPARY, la CTG a été mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025. Elle s'est substituée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui existait auparavant avec les différentes collectivités du territoire. Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG, notamment en matière de politique pour la jeunesse : la COPARY et la Commune de Revigny-sur-Ornain. Il est proposé au Conseil de Communauté de renouveler la Convention Territoriale Globalisée avec la CAF de la Meuse pour la période 2026-2029.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le diagnostic territorial partagé avec la CAF de la Meuse,
Considérant les actions en cours et projetées identifiées à l'échelle du Pays de Revigny,
Vu le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2029 joint à la présente délibération,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ d'approuver la Convention Territoriale Globale à signer avec la CAF et la Commune de Revigny-sur-Ornain,
- ≈ de convenir que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre ; qu'elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires du territoire et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles,
- ≈ de préciser que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2029,
- ≈ d'autoriser la Présidente à signer ladite convention et à la mettre en œuvre.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 17 décembre 2025